
Communiqué de presse

Ouverture d'une nouvelle déchèterie à Caluire

La déchèterie de Caluire ouvrira ses porte au public le 1^{er} décembre 2014 à 9h. Sa mise en service permettra de couvrir les besoins des habitants des communes de Caluire et Cuire, Rillieux La Pape, Lyon 6^{ème} et Lyon 4^{ème} et de soulager la déchèterie de Rillieux La Pape qui est aujourd'hui saturée.

Située au 62, impasse des lièvres sur une superficie de 3486m², la déchèterie de Caluire est la 18^{ème} implantée sur le territoire du Grand Lyon.

Sur ce site, les usagers pourront trier et déposer leurs déchets en fonction de leur nature. Dix quais ont été créés pour recevoir les bennes qui accueillent les encombrants, le verre, l'électroménager, les végétaux, le carton, le papier, la ferraille, les gravats, les textiles, l'huile de vidange, les piles et batteries ainsi que les déchets dangereux (peintures, solvants, produits de nettoyage, colles, enduits).

Une collecte séparée des meubles est également possible.

Pour améliorer le confort des riverains, des aménagements ont été réalisés tels que la mise en place d'un merlon de terre à la fois écran acoustique et visuel et la création d'un abri acoustique au-dessus des deux bennes les plus bruyantes (métaux et gravats).

Pour assurer la sécurité du site, des caméras de vidéosurveillance ont été implantées à l'intérieur de la déchèterie.

Horaires d'ouverture :

Du 1er Octobre au 31 Mars :

du lundi au vendredi : 9h00 – 12h00 /
14h00 – 17h00

le samedi : 9h00 – 17h00

dimanche de 9h00 -12h00

Fermeture les jours fériés

Du 1er Avril au 31 octobre :

du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 –
18h00

le samedi : 8h30 – 18h30

dimanche de 9h00 -12h00

Un gardien est présent sur le site pour tout renseignement utile.

Les conditions d'accès à la déchèterie

L'accès est gratuit pour les véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 2 000 kg et les remorques dont le PTAC est inférieur ou égal à 500 kg.

L'accès est payant pour les véhicules utilitaires dont le PTAC est supérieur à 2 000 kg et inférieur ou égal à 3 500 kg et les remorques dont le PTAC est supérieur à 500 kg et inférieur ou égal à 750 kg ou non vérifiable (absence de plaque de tare). Le coût d'un passage est de 23 euros.

L'accès est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3500 kg ou dont la hauteur est supérieure à 2,50 m ou la longueur est supérieure à 5 m, aux véhicules à plateau ou à benne basculante.

Tous les véhicules utilitaires sont limités à 4 passages par mois. Les usagers professionnels en classe payante sont tenus de prendre une carte d'abonnement auprès de la régie de recettes (17 Rue DuCroize - 69 100 Villeurbanne - Tél. : 04 69 64 53 50).

Son montant est fixé à 114 Euros pour 5 voyages.

Contact presse : Elodie Ferru

Attachée de presse au Grand Lyon

04.26.99.39.51 / eferru@grandlyon.org

Que deviennent les déchets ?

- Les **papers, cartons** sont recyclés et permettent de fabriquer de nouvelles feuilles de papier ou de carton.
- L'**acier**, après fusion est transformé en barres, tôles ou fils qui permettront la fabrication de nouveaux produits en acier (boîtes de conserve, structures pour construction...).
- Le **verre**, une fois purifié, est broyé en calcin, puis chauffé. Cette pâte de verre servira à la fabrication de nouvelles bouteilles. Une bouteille sur deux est actuellement réalisée à partir de verre recyclé.
- Les **végétaux** sont transformés en compost qui sera utilisé par les maraîchers ou les agriculteurs.
- Les **gravats** sont utilisés, par exemple, pour renforcer les structures des routes.
- Certains déchets sont dirigés vers les centres de valorisation thermique du Grand Lyon, où ils sont incinérés. L'énergie ainsi récupérée alimente des entreprises en électricité ou permet de chauffer des logements.
- Les déchets non « valorisables » sont dirigés vers les Centres de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU).

Connaissez-vous les recycleries ?

Vous souhaitez vous débarrasser de différents objets : vêtements, jouets, petit mobilier, vaisselle, livres... Avant de les jeter, pensez aux recycleries, vous ferez ainsi un geste pour les plus démunis. Le Grand Lyon a mis en place dans les déchèteries de Champagne-au-Mont-d'or, Francheville - Sainte-Foy, Lyon 9^{ème} et Villeurbanne - Krüger* des points recycleries tenus par des membres des associations Notre Dame des Sans Abri et l'Armée du Salut.